

Direction : Communauté d'Agglomération de Plaine Commune

UT Habitat

REF : UT HABITAT2009002

Signataire : VD/NF

OBJET : Candidature au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Centre Ville d'Aubervilliers.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu les conclusions de l'étude pré-opérationnelle financée en 2007 par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune sur l'habitat privé ancien du Centre-Ville d'Aubervilliers et les suites opérationnelles proposées (dont des opérations d'appropriation publique sur 5 sites) avec nécessité de dispositifs s'intégrant dans une stratégie globale d'intervention sur le quartier – approuvées respectivement par le Bureau Municipal du 15 décembre 2008 et le Bureau Communautaire du 28 janvier 2009,

Vu l'appel à candidature lancé le 13 mai 2009 par l'Etat concernant la mise en place d'un Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), avec une phase expérimentale qui portera sur une vingtaine de sites sur la période 2009-2011,

Vu le budget communal,

Considérant que le PNRQAD répond pleinement aux objectifs visés sur le quartier du Centre-Ville d'Aubervilliers dans la mesure où il vise à résorber efficacement l'habitat indigne tout en s'inscrivant dans un projet social, économique et urbain,

Considérant le projet de dossier de candidature au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés sur le Centre-Ville d'Aubervilliers présenté en comité de pilotage le 10 juillet 2009,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la candidature de la commune d'Aubervilliers au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) concernant le Centre-Ville d'Aubervilliers, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune qui en assure le portage opérationnel.

le Maire

J. SALVATOR